

En 2017, les cotisations sociales financent les régimes de protection sociale à hauteur de 474,9 milliards d'euros, soit 60,9 % des ressources totales (hors transferts) de la protection sociale (tableau 1).

Les trois quarts des cotisations sociales sont liées à l'emploi salarié

Les **cotisations effectives** sont constituées des versements effectués au nom d'une personne, par elle-même ou par autrui, afin d'acquiescer ou de maintenir un droit à prestations. Elles représentent 418,2 milliards d'euros en 2017, soit 88,1 % du montant global des cotisations sociales, et se composent :

- de **cotisations liées à l'emploi salarié** : il s'agit de cotisations d'employeurs (258,5 milliards d'euros en 2017) et de cotisations de salariés (101,1 milliards). Les cotisations liées à l'emploi salarié représentent 86,0 % des cotisations effectives, soit environ trois quarts de l'ensemble des cotisations sociales ;
- de cotisations de travailleurs indépendants, pour 23,7 milliards d'euros en 2017 ;
- d'autres types de cotisations (cotisations des régimes de la mutualité et de la prévoyance, cotisations des inactifs et des artistes-auteurs, cotisations sur prestations et cotisations volontaires), pour un montant de 34,9 milliards d'euros en 2017.

Les cotisations effectives financent principalement les administrations de Sécurité sociale, à hauteur de 379,1 milliards d'euros (soit 90,6 % du total de ces cotisations en 2017) [graphique 1], ainsi que les mutuelles et institutions de prévoyance (30,6 milliards d'euros, soit 7,3 %). Pour ces régimes, les cotisations effectives représentent la majorité de leurs ressources (hors transferts) : près des deux tiers pour les administrations de Sécurité sociale et 71,6 % pour les mutuelles et institutions de prévoyance.

Lorsque l'employeur ne cotise pas effectivement à un régime d'assurances sociales mais fournit directement à ses propres salariés ou ayants droit des prestations, le montant versé par l'employeur est enregistré en **cotisations imputées**. Celles-ci représentent 56,7 milliards d'euros, soit 11,9 % du montant total des cotisations. Les prestations correspondantes consistent en des dispositifs légaux de protection sociale (comme les

prestations du régime de retraite des agents titulaires de la fonction publique de l'État) ou des dispositifs extralégaux (comme les compléments de revenu accordés aux salariés en charge d'enfants – tel le supplément familial de traitement – ou les préretraites d'entreprise).

Les cotisations sociales sont dynamiques en 2017

Les cotisations sociales sont dynamiques en 2017 (+2,9 %), après deux années de croissance modérée par les mesures du pacte de responsabilité et de solidarité¹ (+1,2 % en 2016, +1,1 % en 2015). En 2017, les effets baissiers des mesures du pacte sur les cotisations s'atténuent. L'accélération des cotisations sociales est portée par celle des cotisations effectives, largement majoritaires. Celles-ci augmentent de 3,2 % en 2017 (après +1,2 % en 2016), tandis que les cotisations sociales imputées ralentissent (+0,5 %, après +1,0 % en 2016). Au sein des cotisations effectives, les cotisations liées à l'emploi salarié accélèrent (+3,5 % en 2017, après +1,6 %) et présentent un dynamisme proche de celui de la masse salariale brute (+3,6 %, après +2,4 % en 2016) [graphique 2]. En 2017, plusieurs mesures mises en œuvre via les lois de financement de la Sécurité sociale² (notamment dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité) affectent l'évolution des cotisations en sens contraires. La poursuite de la baisse du taux de cotisations famille pour les salaires compris entre 1,6 et 3,5 smic, instaurée à partir du 1^{er} avril 2016, a joué en année pleine en 2017. En outre, la troisième phase du pacte de responsabilité et de solidarité a introduit une modulation du taux de cotisation maladie des travailleurs indépendants aux revenus modestes, une nouvelle baisse de 0,06 point du taux de cotisations accidents du travail-maladies professionnelles, ainsi que la disparition de la recette issue du prélèvement à la source des cotisations sur les caisses de congés payés. À l'inverse, d'autres mesures stimulent l'évolution des cotisations, comme la hausse du taux de cotisation vieillesse déplaçonnée pour les salariés du privé (+0,1 point) ainsi que celle du taux de cotisation maladie patronale des travailleurs salariés (+0,05 point). Enfin, la mise en œuvre de la deuxième phase du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR)³ dans la fonction publique soutient également la croissance des cotisations.

1. Voté dans le cadre de la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2014, le pacte de responsabilité et de solidarité comporte plusieurs mesures visant à réduire le coût du travail.

2. En 2018, la structure des recettes de la protection sociale devrait être affectée par les mesures décidées en lois de finances : le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) est relevé de 1,7 point sur l'ensemble de ses assiettes (hors pensions de retraités modestes, allocations chômage et indemnités journalières). En contrepartie de cette hausse, diverses modifications sont mises en œuvre sur les cotisations sociales (suppression des cotisations salariales maladie et chômage, baisse des cotisations maladie et famille des travailleurs non-salariés, baisse du taux de cotisation patronale maladie pour les régimes spéciaux d'entreprise et les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers).

3. Ce protocole introduit une modification de la structure de rémunération des fonctionnaires du fait d'un transfert d'une partie des primes en traitement indiciaire, majorant de fait le niveau des cotisations dans la fonction publique. Le traitement indiciaire est inclus dans l'assiette de calcul des cotisations, contrairement aux primes, qui ne sont soumises à cotisations de retraite que dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut.

Pour en savoir plus

> **Direction de la Sécurité sociale** (2018, septembre). Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : Résultats 2017 prévisions 2018 et 2019.

Tableau 1 Cotisations sociales

Montants en milliards d'euros, évolutions en %

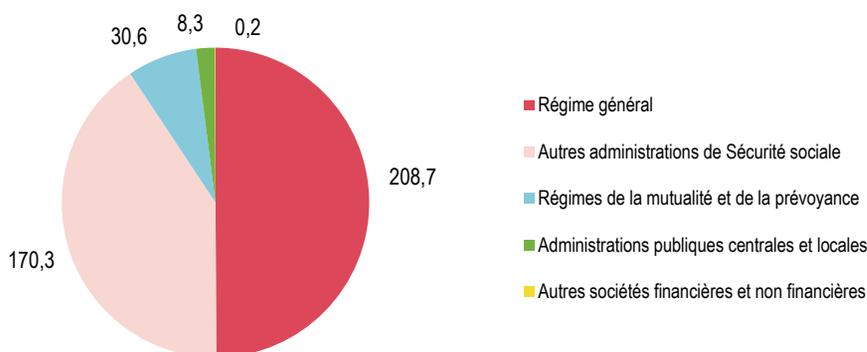
	2013	2014	2015	2016	2017	17/16
Cotisations effectives	385,6	395,8	400,3	405,2	418,2	3,2
Cotisations liées à l'emploi salarié	328,9	337,6	342,0	347,6	359,7	3,5
Cotisations d'employeurs	240,6	246,3	248,0	250,8	258,5	3,1
Cotisations de salariés	88,3	91,3	94,0	96,9	101,1	4,4
Cotisations de travailleurs indépendants	24,7	25,4	24,6	23,7	23,7	0,0
Autres cotisations effectives*	31,9	32,9	33,6	33,9	34,9	3,0
Cotisations imputées	54,6	55,5	55,8	56,4	56,7	0,5
Total	440,1	451,3	456,1	461,6	474,9	2,9
Evolution	2,8	2,5	1,1	1,2	2,9	

* Désigne les cotisations sur prestations, les cotisations volontaires, les cotisations des inactifs et des artistes-auteurs et les cotisations aux régimes de la mutualité et de la prévoyance.

Source > DREES, CPS.

Graphique 1 Répartition des cotisations sociales effectives par régime en 2017

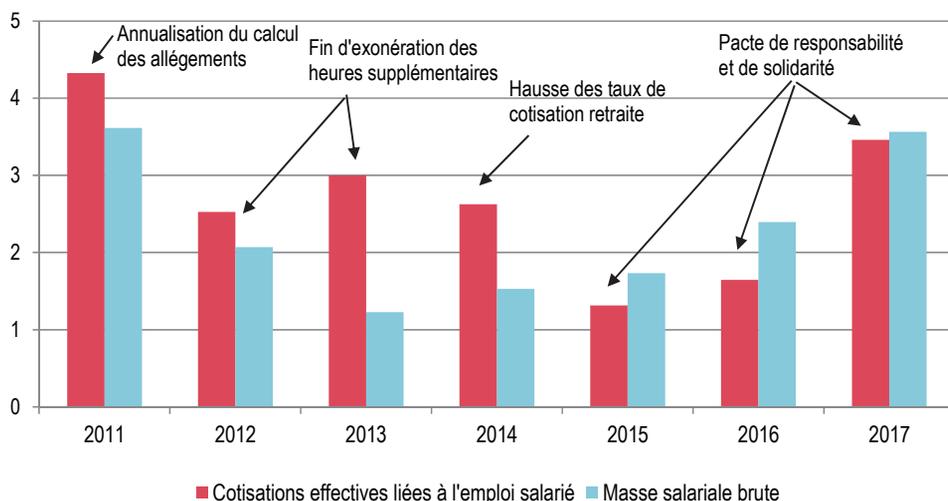
En milliards d'euros



Source > DREES, CPS.

Graphique 2 Croissances comparées de la masse salariale brute et des cotisations effectives liées à l'emploi salarié

Évolutions en %



Sources > DREES, CPS pour les cotisations ; Acoos pour la masse salariale (données brutes).